



**hauts-de-seine**  
LE DÉPARTEMENT

## Conseil départemental

### **RAPPORT N° 16.29**

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE  
DE LA RÉGIE DÉPARTEMENTALE THD SEINE

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET  
FINANCIÈRES

Direction : Finances

**DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE  
DE LA RÉGIE DÉPARTEMENTALE THD SEINE**

**RAPPORT N° 16.29**

Mes chers Collègues,

Par le présent rapport, je sou mets au vote de l'Assemblée le projet de compte administratif pour l'exercice 2015 du budget annexe de la régie départementale THD Seine

Les résultats du compte administratif s'établissent ainsi :

- les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 15 k€ et les recettes d'investissement sont nulles. La section d'investissement est en déficit de 15 k€. Les restes à réaliser sont nuls ;
- les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1,99 M€ et les recettes représentent 7,27 M€. Le solde d'exécution de la section de fonctionnement affiche un excédent de 5,28 M€. Les restes à réaliser se chiffrent à 49,5 k€. Le résultat cumulé de la section d'exploitation est égal à 5,23 M€.

Après une présentation des différentes dépenses et recettes de la section d'exploitation (I), les dépenses et des recettes de la section d'investissement seront développées (II).

## **I. SECTION D'EXPLOITATION**

### **A. DEPENSES**

En 2015, les dépenses d'exploitation se sont établies à 1,99 M€ correspondant à six mois d'exploitation, soit un taux de réalisation de 28,4 %.

Les principaux postes de dépenses de la section d'exploitation ont été les suivants :

- 835 k€ au titre de l'exploitation et de la maintenance du réseau vertical (entretien du réseau, réparation, et interface avec les usagers - opérateurs commerciaux pour leur permettre d'installer des prises optiques dans les logements). La différence de 284 k€ entre le prévisionnel, fixé à 1,1 M€, et le réalisé s'explique pour partie par un retard de facturation des fournisseurs et par une montée en charge progressive de certaines missions en raison du retard ou de l'absence de transmission des données du réseau par Sequalum<sup>1</sup>. Ainsi l'intégration des données dans le système d'information d'Axione concernant les zones pavillonnaires ne sera finalisée que courant 2016 ;
- 164 k€ dépensés sur un budget de 572,5 k€ au titre de la maintenance du réseau horizontal (entretien du réseau, réparation, et interface avec les usagers - opérateurs commerciaux). La différence de 408,5 k€ s'explique d'une part, par la mécanique des marchés, d'autre part par le délai inhérent à la mise en place du contrat d'occupation du génie civil d'Orange accueillant des câbles THD Seine, Sequalum n'ayant pas souscrit un tel contrat avec Orange pour le réseau Horizontal ;

---

<sup>1</sup> Afin d'obtenir les documents techniques, financiers et comptables, ainsi que des moyens d'accès à différents locaux hébergeant des équipements, nécessaires à l'exploitation du réseau, le Département a été contraint de saisir le juge des référés du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. Ce dernier lui a donné raison pour l'essentiel de la documentation par ordonnance du 3 août 2015 enjoignant à Sequalum de produire ces documents sous 15 jours avec astreinte de 500 € par jour de retard. Certains documents restent néanmoins pour l'heure non transmis.

- 719 k€ dépensés sur un budget de 2 242,5 k€ au titre des moyens généraux, une différence de 1 523,5 k€ qui se justifie par plusieurs raisons :
  - les factures reçues ne concernent que 12 des 56 NRO (nœuds de raccordement optique) faute de compteur électrique propre ;
  - l'estimation du montant de location au m<sup>2</sup> des sites techniques (NRO et SRO1) a été basée sur le prix des bailleurs privés. Or, les montants pratiqués pour les redevances d'occupation du domaine public communal se sont révélés moins élevés ;
- 270 k€ au titre du personnel conformément à l'inscription faite au budget primitif ;
- 0 k€ au titre des dotations aux amortissements. En effet, les amortissements, estimés à 2,8 M€ pour l'année 2015, n'ont pu être constatés sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2015. Le Département ne disposait pas de l'ensemble des informations nécessaires pour déterminer la valeur nette comptable des biens de retour, base sur laquelle sont calculés les amortissements. Les crédits ont été prévus au budget primitif 2016 pour permettre une régularisation a posteriori.

## **B. RECETTES**

Les recettes de la section d'exploitation s'élèvent à 7,27 M€ en 2015, soit un taux de réalisation de 104 %.

- Les recettes d'exploitation se déclinent comme suit :
  - 4,25 M€ ont été perçus au titre de la participation du budget départemental au budget annexe destinée notamment à compenser l'obligation pesant sur la régie de maintenir pendant la période de reprise de l'exploitation les tarifs mentionnés dans les contrats conclus par Sequalum avec les usagers ;
  - 2,38 M€ ont été perçus au titre du droit d'usage des Prises Terminales Optiques (la régie construit les PTO sur demande des opérateurs commerciaux et les commercialise sur une base d'un droit d'usage – IRU / indefeasible right of use). Cette recette est légèrement supérieure aux estimations du fait de la reprise immédiate et soutenue de la commercialisation du réseau avec 2100 prises/mois en moyenne sur le deuxième semestre 2015 contre un rythme de 1500 prises par mois observé au premier semestre 2015 ;
  - 0,64 M€ ont été perçus au titre des autres prestations de services (hébergement et locations de liens dédiés) effectuées pour les opérateurs.

## **C. SOLDE DE LA SECTION D'EXPLOITATION 2015**

Le solde d'exécution de la section d'exploitation pour l'exercice 2015 s'élève à 5,28 M€. Les restes à réaliser se chiffrent à 49,5 k€. Le résultat cumulé de la section d'exploitation est égal à 5,23 M€.

## **II. SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A. DEPENSES**

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent en 2015 à 15 k€, soit un taux de réalisation de 0,12%.

Seules les dépenses afférentes à la sécurisation des sites ont pu être effectuées au cours de l'exercice 2015. En effet, les crédits alloués à la construction des PTO n'ont pu être liquidés sur l'année faute de factures envoyées par les opérateurs. Compte tenu du contexte particulier de reprise du service, et notamment des nombreux contentieux opposant le Département à l'ancien délégataire, les autres dépenses d'investissement n'ont pu être réalisées.

### **B. RECETTES**

Les recettes de la section d'investissement inscrites au budget primitif 2015 étaient uniquement constituées de la dotation aux amortissements pour 2,8 M€ et de la dotation initiale en espèces pour 9,2 M€.

Aucun montant inscrit n'a été réalisé en recette car :

- le Département ne disposant pas de l'ensemble des informations nécessaires pour déterminer la valeur nette comptable des biens de retour, base sur laquelle sont calculés les amortissements, ceux-ci n'ont pu être constatés. Une régularisation sera effectuée dès que ces données seront intégralement en notre possession ;
- le versement de la dotation initiale n'a pas été effectué. En effet, la régie dotée d'une simple autonomie financière ne disposant pas d'un compte distinct au Trésor Public, le versement de la dotation initiale destinée à constituer le fonds de roulement ne s'imposait plus.

### **C. SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2015**

Le résultat réel de l'exercice 2015 pour la section d'investissement se traduit par un déficit de **-15 k €**. Les restes à réaliser sont nuls.

L'inscription des résultats de l'exercice 2015 sera réalisée dans le cadre du vote du budget supplémentaire 2016.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président du Conseil départemental**

**Signé**

**Patrick Devedjian**